



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
257-1, rue de Mgr-Courchesne
Nicolet (Québec) J3T 2C1

Téléphone : (819) 519-2997
Télécopieur : (819) 519-5367

www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2020-06 COMPÉTENCE DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT COLLECTIF SUR SON TERRITOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné directeur générale et secrétaire-trésorier, que le **règlement numéro 2020-06 déclarant la compétence de la MRC de Nicolet-Yamaska dans le domaine du transport collectif sur son territoire**, adopté par le Conseil de la municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska lors de son assemblée du 16 décembre 2020, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Le règlement peut être consulté sur le site internet de la MRC au www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca et au bureau municipal des municipalités concernées.

DONNÉ À NICOLET, ce 17^e jour du mois de décembre 2020.

Michel Côté, Ph. D.
Directeur général
et secrétaire-trésorier